

AUTRES OPÉRATIONS

REGROUPEMENT D' ACTIONS

AUTODIS GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 75 311 808,80 €.
Siège social : 22, avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil.
488 077 165 R.C.S. Créteil.

Avis de regroupement d'actions

(Article R. 228-31 du Code de commerce)

Par une décision en date du 16 avril 2018, l'associé unique de la société a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital de la société par échange d'une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale d'un euro et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (1,94 €) chacune contre deux actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (0,97 €) chacune.

Le prix de négociation des actions ordinaires anciennes formant rompus a été arrêté au prix d'introduction en bourse des actions de la Société.

Dakar Acquisition S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 4, rue Lou Hemmer, L – 1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, s'est engagée, conformément aux dispositions de l'article L. 228-29-2 du Code de commerce, à servir, pendant les délais légaux, au prix fixé par la décision de l'associé unique de la société, la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente des offres portant sur les actions anciennes formant rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre d'actions anciennes qui pourraient appartenir aux futurs associés intéressés.

Le regroupement d'actions débutera et sera réalisé de plein droit le 24 mai 2018, et, en tout état de cause, à l'issue d'un délai minimum de quinze (15) jours suivant la date de publication d'un avis de regroupement par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, sous la seule réserve des actions ordinaires anciennes formant rompus, le cas échéant, qui pourraient être échangées pendant la période d'échange visée ci-après.

Au cas où les opérations de cession de rompus resteraient nécessaires postérieurement au 24 mai 2018, la période d'échange s'achèvera au plus tard le 24 mai 2020.

À l'issue de la période d'échange, les actions ordinaires anciennes non présentées au regroupement d'actions perdront leur droit de vote et leur droit à dividende.

Le nombre d'actions soumises au regroupement s'établit à soixante-dix-sept millions six cent quarante-et-un mille quarante (77.641.040) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (0,97 €) chacune.

Le nombre d'actions à provenir du regroupement s'établit à trente-huit millions huit cent vingt mille cinq cent vingts (38.820.520) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (1,94 €) chacune.

Les actions anciennes devront être présentées aux fins de regroupement et les demandes d'acquisition ou de cessions d'actions anciennes formant rompus devront être déposées auprès de la société au siège social (22, avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil).

1800476